



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



Faire participer les entreprises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au moindre coût

Par Françoise Bertrand, O.C., C.Q.
Présidente-directrice générale
Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Tout juste avant la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, le gouvernement du Québec a confirmé sa cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici l'année 2030. La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) appuie les initiatives gouvernementales de réduction des GES, mais a toujours rappelé qu'il faut le faire en s'assurant de préserver la compétitivité des entreprises d'ici.

Il est vrai que les choix du Québec, notamment son adhésion rapide à la bourse du carbone, font de lui un leader en matière de lutte aux changements climatiques. Chaque année, ce marché du carbone générera 500 millions de dollars qui seront ajoutés au Fonds vert. En 2020, ce fonds, qui est alimenté depuis 2007 de la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles, se sera bonifié de trois milliards de dollars grâce aux enchères d'unités d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Or, un mystère perdure depuis la création du marché du carbone. À quoi vont servir les sommes colossales qui seront recueillies chaque année, mais surtout, à qui bénéficieront-elles ?

À Paris, le premier ministre a été très clair : les fonds devront servir exclusivement à contrer les changements climatiques et à réduire leurs effets. Or, jusqu'à présent, un grand flou règne sur la manière dont sont dépensées les sommes engrangées par le Fonds vert, une situation décriée par le Vérificateur général du Québec en 2014.

L'objectif de Québec en matière de réduction des GES est qualifié d'ambitieux, mais dans les faits, il sera surtout exigeant. Pour réussir, il doit être accompagné d'un plan crédible, réaliste et surtout pragmatique. La réduction substantielle des émissions de GES est nécessaire, mais elle doit se faire de façon cohérente et ordonnée.

On doit surtout s'assurer que les sommes qui se trouvent dans le Fonds vert soient bien investies. Le premier ministre a raison d'insister sur une gestion rigoureuse du Fonds. La question que nous posons est la suivante : qui sont les mieux outillés pour répondre aux exigences de Québec en matière de réduction des GES ?

Nous croyons que ce sont les entreprises qui sont les plus avancées à cet égard. Par rapport à 1990, plus de la moitié de la réduction nette des GES au Québec résulte des efforts des entreprises du secteur industriel et des fermetures d'usines grandes

émettrices. Les entreprises sont à même de décider ce qui est le mieux en termes de réductions et elles le feront toujours au meilleur coût.

Le gouvernement doit rendre disponibles des sommes pour aider les entreprises à réduire davantage leurs émissions et leur permettre de contribuer pleinement à l'atteinte de cibles ambitieuses pour le Québec, au moindre coût possible, tout en assurant un équilibre entre le développement économique, le respect de l'environnement et l'acceptabilité sociale.